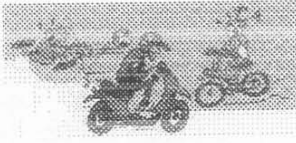


Sécurité routière	Le vélo	TECHNOLOGIE	ASSR 1
Nom :	Prénom :	Classe :	Date :

## Ressources :



A.S.S.R Niveau 1  
Technologie

## Les équipements du vélo

### LA TECHNOLOGIE DU VELO :

#### 1<sup>ère</sup> partie : « PORTEUSE »

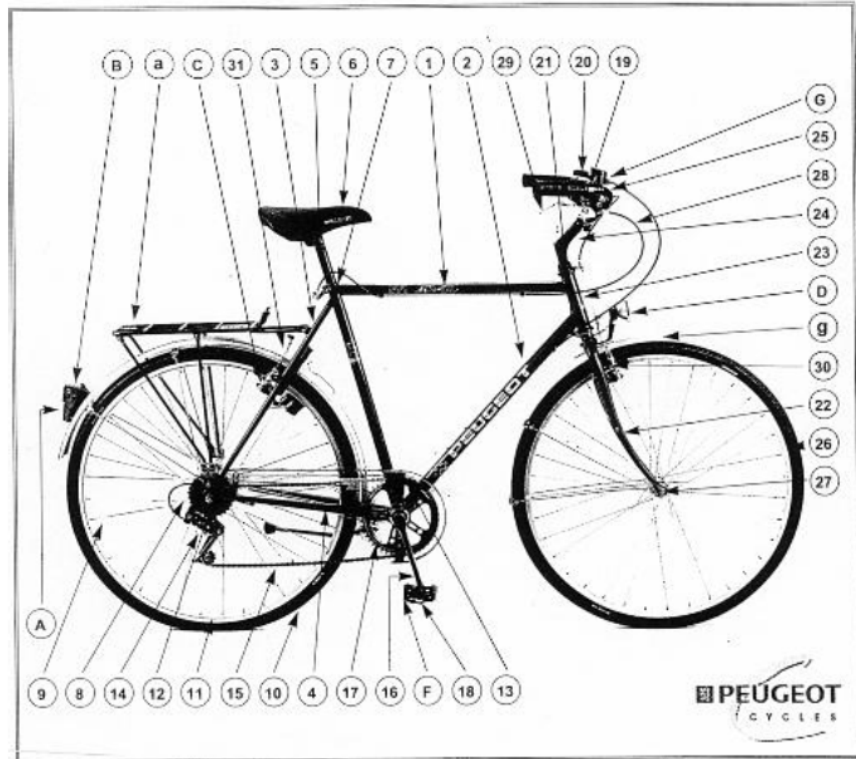
1. Tube horizontal
2. Tube diagonal
3. Haubans (fourche arrière verticale)
4. Bases (fourche arrière horizontale)
5. Tige de selle
6. Selle
7. Tube de selle

#### 2<sup>ème</sup> partie : « PROPULSION »

8. Roue libre
9. Rayons
10. Pneu
11. Jante arrière
12. Moyeu
13. Dérailleur avant
14. Dérailleur arrière
15. Chaîne
16. Pédales
17. Plateaux
18. Pédales
19. Manettes dérailleur plateaux
20. Manette dérailleur pignons
21. Câble de dérailleur

#### 3<sup>ème</sup> partie : « DIRECTION »

22. Fourche avant
23. Tube de direction
24. Potence
25. Cintre
26. Roue avant
27. Blocage rapide



#### 4<sup>ème</sup> partie : « FREINAGE » Obligatoire

28. Câble de frein
29. Poignée de frein
30. Frein avant
31. Frein arrière

#### 5<sup>ème</sup> partie : « SIGNALISATION » Obligatoire

- A. Dispositif réfléchissant rouge à l'arrière
- B. Feu rouge arrière (1)
- C. Dynamo
- D. Eclairage avant (1)
- E. Dispositifs réfléchissants latéraux
- F. Dispositifs réfléchissants sur les pédales
- G. Avertisseur sonore

#### 6<sup>ème</sup> partie : « ACCESSOIRES » Facultatifs

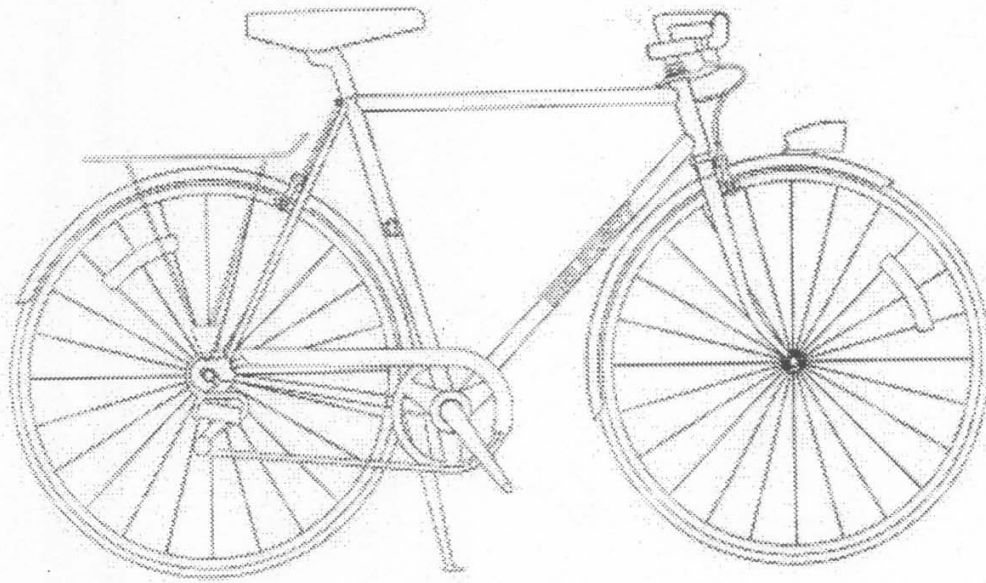
- a) Porte bagage arrière
- b) Trousse de réparation
- c) Rétroviseur
- d) Bidon
- e) Pompe
- f) Porte sac avant
- g) Garde boue
- h) Casque
- i) Ecarteur de danger

(1) L'éclairage avant et le feu arrière sont obligatoires la nuit ou lorsque la lumière est insuffisante. C'est en raison de cette disposition que les VTT ou les vélos dits de course peuvent légalement circuler de jour sur la chaussée sans être équipés de ces deux dispositifs.

*Il est toutefois vivement conseillé aux cyclistes d'en être équipés, les conditions de visibilité pouvant changer brusquement (passage d'un tunnel, orage, pluie, tombée de la nuit...)*

*Depuis la parution du décret du 25 Août 1995, les bicyclettes vendues doivent être... « munies des équipements de signalisation inactive et passive et d'éclairage ainsi que d'un appareil avertisseur, conformes aux dispositions du Code de la route. »*

## Exercices :



### 1. Colorie les 6 parties de ce vélo :

- en rouge, les éléments de la partie porteuse ;
- en vert, les éléments de la partie propulsion ;
- en jaune, les éléments de la partie direction ;
- en bleu, les éléments de la partie freinage ;
- en orange, les éléments de la signalisation obligatoire ;
- en rose, les accessoires conseillés.

### 2. Questions :

2.1 : Indique 2 éléments du vélo pour chacune des parties suivantes :

- porteuse : /
- propulsion : /
- direction : /
- signalisation : /

2.2 : Voici une liste d'éléments d'un vélo : patins, guidon, chaîne, selle, feu rouge, cadre, pédale, roue. Place-les dans la bonne partie :

- porteuse :
- propulsion :
- direction :
- signalisation :

2.3 : Pour un freinage en toute sécurité, quels éléments du vélo sont très importants à vérifier, avant chaque déplacement ?

2.4 : A vélo, le port du casque est-il obligatoire ?

2.5 : A vélo, peut-on transporter une personne de plus de 14 ans sur le porte bagage ?

Peut-on transporter une personne (quel que soit son âge) sur la barre horizontale ?

2.6 : Pour une bicyclette, quels ont les accessoires facultatifs conseillés ?

2.7 : Sur une bicyclette, l'avertisseur sonore est-il obligatoire ?

2.8 : Certains dispositifs manquent sur le schéma. Rajoute-les.